



Utilisation du nom d'une marque pour un projet dans un tout autre domaine

Par **Bel Canto**, le **25/11/2019** à **18:11**

Plusieurs chorales sont associées pour monter un spectacle (Choeurs, piano et comédien) reprenant des classiques du répertoire de chants romantiques allant de Pucini aux Beatles...L'intitulé du spectacle serait " quelques notes d'amour ".

Nous apprenons que la marque Yves Rocher a déposé un de ses produits cosmétiques sous ce même intitulé.

Compte tenu de la différence entre les deux champs d'activité concernés , cela pose-t-il un problème ?

Par **Visiteur**, le **26/11/2019** à **14:32**

BONJOUR est une petite formule de politesse requise ici.

Bonjour donc,

S'il s'agit d'une appellation éphémère, uniquement pour ce spectacle, et non d'une marque que vous voulez déposer, ce n'est donc pas une "marque" proposant des produits identiques ou similaires, il ne peut en résulter un risque de confusion ou de contrefaçon .

il ne semble donc pas que cela pose problème à la société qui possède cette marque .